

Sous-direction missions

Sancé, le 13/02/2023

Groupement gestion des risques

Affaire suivie par Romain Crozet
compagniechalon@sdis71.fr

Madame, Monsieur le Maire

Objet : rapport de reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie

Madame, Monsieur le Maire,

Les sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire ont effectué la reconnaissance opérationnelle périodique des points d'eau incendie de votre territoire, conformément au règlement départemental de Défense extérieure contre l'incendie (DECI) et à l'article R.2225-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Suite à cette reconnaissance opérationnelle, vous trouverez, ci-joint, le tableau de compte-rendu qui devra être communiqué aux propriétaires et aux exploitants de points d'eau incendie privés.

J'attire votre attention sur l'indisponibilité des points d'eau incendie suivants :

Commune	Emplacement	Type	Numéro	Anomalies
CHAMPAGNY SOUS UXELLES	CHE DE LA MONTAGNE	PI	PI CHAXE 1	Débit insuffisant, A repeindre
CHAMPAGNY SOUS UXELLES	RTE DE COLOMBIER	PI	PI CHAXE 2	Débit insuffisant, A numéroté, Capot casse - manquant
CHAMPAGNY SOUS UXELLES	D314 RUE DU BOURG	PI	PI CHAXE 3	Débit insuffisant, Carre de manœuvre hors service ou non normalisé, Grippé (ouvrir sans écoulement d'eau), Capot casse - manquant, Manque bouchon(s), Ancre
CHAMPAGNY SOUS UXELLES	RTE DE CHAMPLIEU	PI	PI CHAXE 4	Débit insuffisant

Par ailleurs, conformément à l'article R.2225-9 du CGCT, je vous rappelle que les points d'eau incendie doivent faire l'objet d'un contrôle technique périodique effectué au titre de la police spéciale de la DECI, destiné à vérifier leur capacité hydraulique d'alimentation.

Le résultat de ces contrôles techniques périodiques **doit être saisi par vos services** par le biais de l'application informatique REMOCRA mise à disposition par le SDIS71. Une copie sera transmise à votre compagnie de rattachement par courrier ou par mail.

Les Officiers mission de votre compagnie de rattachement se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur départemental,



Colonel Frédéric PIGNAUD

Copie pour information :

- Officier mission
- Chef de centre

Points d'eau de type « PIBI »

Numéro	Voie	Carrefour	Complément	Domaine	Type	Diamètre	Débit	Pression dynamique	Disponibilité	Anomalies
PI CHAXE 1	CHE DE LA MONTAGNE		N°3 - Haut du Bourg	Public	PI	80	1		INDISPO	Débit insuffisant, A repeindre
PI CHAXE 2	RTE DE COLOMBIER		N°3 - carrière	Public	PI	80	10		INDISPO	Débit insuffisant, A numéroter, Capot casse - manquant
PI CHAXE 3	Rue du Bourg D314 RUE DU BOURG		n°12	Public	PI	80	10		INDISPO	Débit insuffisant, Carre de manœuvre hors service ou non normalisé, Grippé (ouvrir sans écoulement d'eau), Capot casse - manquant, Manque bouchon(s), Ancrage
PI CHAXE 4	RTE DE CHAMPLIEU	PL DE L'EGLISE	N°2 - derrière l'église	Public	PI	80	10		INDISPO	Débit insuffisant